

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc  
& Vignobles**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents > h. Comité En exercice syndical	Qui ont pris part. A la Délibération
--	--

37	37	19
----	----	----

Séance du 29 février 2008

**Date de la convocation**

15/02/08

**Date d'affichage**

15/02/08

**Objet de la Délibération**

Etude « Itinérance  
douce »

L'an deux mille huit

Et le vingt neuf

à onze heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc

FALIP

Présents : MM

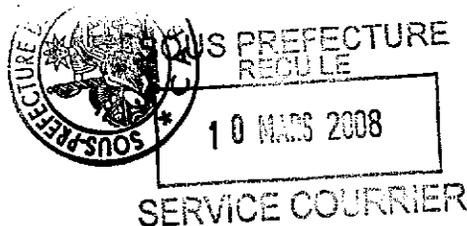
**J.ARCAS** (Conseil Général), , **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **A.CLAVERIA** (Bédarieux), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **J.HUC** (CdC Coteaux-Châteaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Rémy PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **G.SENEGAS** (CdC Saint-Chinian), **R.TASSIS** (Commune Poujol/Orb), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères),

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 06/03/08

et publication ou notification

du 06/03/08



**Objet : Etude « Itinérance douce »**

Afin de contribuer à la professionnalisation du tourisme de découverte, qui s'inscrit dans le volet Tourisme du Contrat de Pays 2007-2013, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a déposé un dossier de candidature au titre du programme LEADER 2008-2013, sur la priorité ciblée du tourisme d'itinérance douce ; en effet :

- l'engouement pour les pratiques d'activités de pleine nature dans le Pays (randonnée pédestre, canoë kayak, utilisation du réseau vert, de la voie verte du Haut Languedoc par les VTTistes et les cavaliers), confirmé par la forte fréquentation des itinéraires thématiques tels que les Chemins de Saint Jacques de Compostelle et le cabotage le long du Canal du Midi (tous deux classés au Patrimoine de l'Humanité), montre de réelles perspectives de développement touristique dans les activités de pleine nature,
- cette approche nécessite cependant une intervention globale, afin d'organiser les itinéraires au sein d'un réseau structuré à l'échelle du Pays, les divers produits existants montrant des limites dans la diffusion et la consommation des clientèles sur le territoire (cf. Observatoire des activités de pleine nature, Hérault Sport),
- ce "tourisme à façon" propose des offres de qualité, originales, réactives et adaptées à des clientèles-types aux attentes bien précises et individualisées et renforce le positionnement touristique défini par le Pays autour du triptyque produits du terroir / cadre naturel / art de vivre en y apportant une plus value très valorisante en termes d'image et de services.

Une étude globale de structuration du réseau doit permettre de mettre en place un réseau d'itinéraires équestres, pédestres, cyclables, fluviaux qui irrigueront l'ensemble du Pays à partir des deux dorsales que sont la Voie Verte du Haut Languedoc, reliant Mazamet à Bédarieux, dans sa partie nord et le Canal du Midi dans sa partie sud. Ce maillage d'itinéraires privilégiera les modes de déplacement doux (pédestre, équestre, cyclable) et l'interconnexion entre acteurs du territoire, sites patrimoniaux, naturels et culturels, favorisant ainsi le développement des tourisms thématiques et la structuration des équipements de loisirs sur le Pays.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 75.000 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault..... 10 000 €
- Conseil Régional Languedoc Roussillon ..... 8 750 €
- Europe (LEADER/FEADER) ..... 41 250 €

l'autofinancement du Syndicat Mixte étant de 15.000 €.

Monsieur Jean-Luc Falip, Vice-Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur les plans de financement proposés et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur les plans de financement proposés et l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 29 février 2008.

Le Vice-Président,  
Jean-Luc FALIP



SOUS PREFECTURE  
REÇU LE

10 MARS 2008

SERVICE COURRIER

